

DECISION D'APPROBATION DE MODELE
N° 98.00.451.003.1 DU 3 AVRIL 1998

Ensemble de mesurage routier
SOFITAM EQUIPEMENT
pour gaz de pétrole liquéfiés
modèle RGLSI 20
(PRECISION COMMERCIALE)

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE, DU DECRET DU 12 AVRIL 1955 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : INSTRUMENTS MESUREURS VOLUMETRIQUES DE LIQUIDES AUTRES QUE L'EAU ET DU DECRET N° 73-791 DU 4 AOUT 1973 RELATIF A L'APPLICATION DES PRESCRIPTIONS DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE AU CONTROLE DES COMPTEURS DE LIQUIDES AUTRES QUE L'EAU ET DE LEURS DISPOSITIFS COMPLEMENTAIRES.

FABRICANT

SOFITAM EQUIPEMENT, 5 rue des Chardonnerets, ZAC Paris-Nord 2, 93290 Tremblay en France.

OBJET

La présente décision complète la décision n° 96.00.451.005.1 du 24 octobre 1996 (1) relative à l'ensemble de mesurage routier SOFITAM EQUIPEMENT pour gaz de pétrole liquéfiés modèle RGLS 20.

CARACTERISTIQUES

L'ensemble de mesurage routier SOFITAM EQUIPEMENT modèle RGLSI 20 faisant l'objet de la présente décision est destiné au mesurage des gaz de pétrole liquéfiés.

(1) *Revue de Métrologie*, février 1997, page 559.

(2) *Revue de Métrologie*, juillet 1993, page 975.

(3) *Revue de Métrologie*, novembre 1994, page 979.

(4) *Revue de Métrologie*, mars 1997, page 512.

(5) *Revue de Métrologie*, juillet/août 1998, page 336.

Il diffère du modèle RGLS 20 approuvé par la décision précitée par le remplacement du dispositif calculateur-indicateur électronique des volumes et des prix SOFITAM EQUIPEMENT modèle SEV 2S approuvé par la décision n° 93.00.510.007.1 du 30 juillet 1993 (2) modifiée par les décisions n° 94.00.510.009.1 du 25 novembre 1994 (3), n° 96.00.510.007.1 du 18 novembre 1996 (4) et n° 97.00.510.011.1 du 8 septembre 1997 (5) par le calculateur SEV 2S SI monté dans la carrosserie de l'ensemble de mesurage.

Le dispositif calculateur SOFITAM EQUIPEMENT modèle SEV 2S SI diffère du dispositif calculateur SOFITAM EQUIPEMENT modèle SEV 2S approuvé par les décisions précitées par l'ajout d'une carte interface entre la carte alimentation et la carte calculateur pour assurer la barrière de sécurité électrique. La carte interface et la carte alimentation, d'une part, la batterie de sauvegarde, d'autre part, sont mises en place dans des boîtiers antidéflagrants.

Les autres caractéristiques, les conditions particulières de construction, d'installation et les indications complémentaires restent inchangées.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

La plaque d'identification des instruments concernés par la présente décision porte le numéro figurant dans le titre de celle-ci.

CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION

L'examen préalable de l'ensemble de mesurage routier SOFITAM EQUIPEMENT modèle RGLSI

20 doit être effectué avec un mélange butane-propane (70 % et 30 % environ). Le moyen d'étalonnage doit permettre de réaliser les essais dans toute la plage légale d'utilisation.

La vérification de l'ensemble de mesurage faisant l'objet de la présente décision doit être effectuée à l'aide d'un moyen d'étalonnage agréé par la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement compétente.

La vérification du dispositif calculateur-indicateur électronique des volumes et des prix SOFITAM EQUIPEMENT modèle SEV 2S SI doit être effectuée selon les modalités définies par la décision n° 93.00.510.007.1 du 30 juillet 1993 précitée.

Lorsque l'ensemble de mesurage routier faisant l'objet de la présente décision est utilisé en libre-service, il y a lieu de vérifier lors du contrôle sur site, la possibilité de n'autoriser aucune transaction à partir de la caisse.

DEPOT DE MODELE

Les plans et schémas ont été déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale

de l'industrie, de la recherche et de l'environnement d'Ile-de-France et chez le fabricant sous la référence DA 13-1551.

VALIDITE

La présente décision est valable jusqu'au 24 octobre 2006.

ANNEXE

Plan de scellement n° 6539.

POUR LE SECRETAIRE D'ETAT ET PAR DELEGATION :

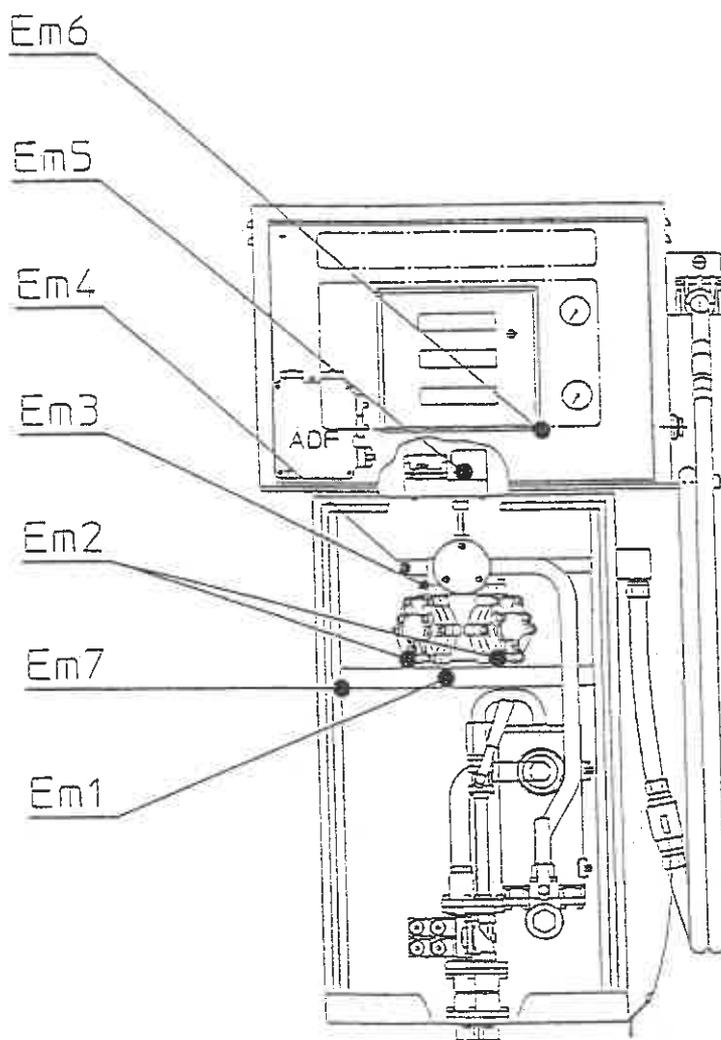
PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES MINES,

J.F. MAGANA

■ N° 6539

ENSEMBLE DE MESURAGE ROUTIER SOFITAM EQUIPEMENT POUR GAZ DE PETROLE LIQUEFIES RGLSI 20

Plan de scellement



Em1 : empêche le démontage du mesureur

Em2 : empêche l'accès au réglage du mesureur

Em3 : scelle le collecteur

Em4 : scelle la vanne de maintien de pression

Em5 : empêche l'accès à l'émetteur d'impulsion

Em6 : scelle l'indicateur

Em7 : scelle la plaque d'identification